de séance publique. L'Assemblée aura à décider si elle veut renvoyer l'examen de la question à la même commission, ou si elle veut qu'une commission spéciale soit nommée à cet effet. Dans le cas où le dépôt d'une proposition serait nécessaire pour saisir l'Assemblée, un membre de la commission des congés la déposerait séance tenante.

La majorité a paru d'avis de proposer deux mois de prorogation; on sait que si quelque nécessité politique demandait la réunion de l'Assemblée avant ce terme, une commission de vingt-cinq membres nommée par l'Assemblée ou le président de l'Assemblée, d'après l'article 32 de la Constitution, a la faculté de la convoquer.

L'ordre a déjà été, dit-on, envoyé à M. le général Oudinot de renvoyer à Marseille 10,000 hommes sur les 35,800 qui font partie de l'expédition française en Italie. On croit qu'on ne laissera en Italie qu'une garnison de 10 à 15,000 hommes jusqu'à ce que la tranquillité soit parfaitement rétablie dans les Etats-Romains.

L'armée des Alpes n'est pas dissoute; elle conserve ses divisions d'infanterie et de cavalerie, avec les troupes du génie et de l'artillerie qui en font partie.

Une de ces divissions, la cinquième, vient de faire un mouvement qui la porte dans le département du Haut-Rhin. L'artillerie de réserve, les parcs d'artillerie et du génie n'ont subi aucune modification, et si les nécessités de la politique l'exigeaient, l'armée des Alpes serait encore prête à se grouper, en très peu de jours, sur un point quelconque de la frontière de l'Est.

(Moniteur de l'Armée.)

M. le général Lamoricière, envoyé extraordinaire de la République française et ministre plénipotentiaire près la cour de Russie, est parti le 16 de Paris pour se rendre à St-Pétersbourg.

Le 15, le président de la République s'est rendu à Amiens pour y distribuer les drapeaux promis à la garde nationale de la Somme. Il a été accueilli avec le plus grand enthousiasme.

Un jeune soldat à qui sa belle conduite dans les journées de juin a valu la croix de la Légion-d'Honneur, a été présenté à Louis-Napoléon Bonaparte pendant le dîner qui lui a été offert par la ville d'Amiens. Comme on le pense bien, il a été parfaitement accueilli par le président. Ce brave jeune homme, plus fort sur le maniement du fusil que sur l'étiquette, était tellement ému de cet accueil, qu'il s'est jeté au cou du président et l'a embrassé sur les deux joues.

Le ministre de la guerre et le général Changarnier, qui étaient voisins du prince, ont subi la même accolade au milieu de la joie et des applaudissements de l'assemblée.

ANGLETERRE.

(Londres, 16 juillet.)

Le parlement anglais sera, dit-on, prorogé le 7 août. Une nouvelle élection va avoir lieu dans la Cité de Londres par suite de la mort d'un de ses représentans, M. Patison. C'est le lord-maire actuel, sir James Duke, qui se présente.

Une collision sanglante a eu lieu en Irlande entre des protestans et des catholiques. La loi qui interdisait les processions orangistes avait expiré l'année dernière; les protestans du comté d'Ulsier ont recommencé cette année leurs manifestations. Pour célébrer un de leurs anniversaires, le 12 juillet, ils s'étaient rendus en procession au château de lord Roden, où ils avaient été traités. En retournant chez eux, et en passant à travers un défilé, ils ont été subitement attaqués par des paysans du parti catholique. Une mêlée sanglante s'est engagée, dans laquelle une vingtaine d'hommes ont, dit-on, été tués.

On écrit de Dublin, le 12 juillet:

« MM. V.-S. O'Brien, T.-F. Meagher, T.-B. M'Manus, P. O'Donnor ont adressé les adieux suivans à leurs concitoyens, en quittant l'Irlande pour la terre de Van-Diemen:

« Concitoyens, si les efforts que vous avez faits pour obtenir un adoucissement aux peines que nous allons subir avaient été aussi heureux que vous l'avez désiré, nous n'aurions pu vous offrir une reconnaissance plus vive ni plus sincère que celle que nous vous prions d'agréer pour la sollicitude que vous avez manifestée en notre faveur. En ce moment où nous disions un dernier et triste adieu à notre pays natal, la pensée que nos concitoyens n'ont pas été les témoins indifférens de notre départ, est une douce consolation pour nous, et soyez assurés que ce souvenir allégera les souffrances que le sort nous a réservées. Sachant que beaucoup d'entre vous ne partagent pas nos opinions politiques, nous ne sommes pas assez libres pour faire des observations sur la politique qui gouverne ce pays, la politique qui a déterminé notre résistance à la puissance britannique, la politique qui aujourd'hui nous condamne à l'exil. Nous sommes même forcés de modérer les émotions que nous éprouvons en réfléchissant sur le triste état dans lequel nous laissons le pays que nous avons tendrement aimé. Ce n'est pas le moment d'indiquer les moyens de mettre un terme à de pareils désastres, mais nous conservons cependant l'espoir que vous ne désespérerez pas de votre pays. Qu'il nous soit permis, en partant, d'adresser une exhortation à nos concitoyens; qu'ils renoncent à ces fatales dissensions qui nous ont longtemps paralysé la force intrinsèque de la nation irlandaise pour s'aimer et avoir confiance les uns dans les autres.

« Nous n'avions pas besoin de justifier devant vous les motifs qui ont déterminé notre conduite; ceux mêmes qui la blâment sont convaincus que nous ne l'avons pas à des considérations personnelles, en risquant tout ce que nous avions de plus cher pour le bonheur de notre pays. Mais nous devons à nos sentimens de déclarer que quels que soient les sacrifices auxquels nous nous soumettons par dévouement à ses intérêts, notre dernier souhait sera que prospère parmi la prospérité, l'honneur et l'indépendance de l'Irlande.

Signé: W.-S. O'Brien, T.-F. Meagher, T.-B. M'Manus, P. O'Donnor.»

On lit dans le *Shipping Gazette*, de Londres, du 11 juillet:

« MM. Ledru-Rollin, Etienne Arago, Martin Bernard et le sergent-Boichot ont débarqué, cet après-midi, au quai de Sainte-Catherine. Ils venaient d'Ostende sur le steamer *Sir Edwards Banks*.»

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 12 juillet.

M. Hume: Je prie lord Palmerston de vouloir bien nous dire si le gouvernement a fait des démarches auprès des puissances étrangères, pour obtenir une modification des lois sur la quarantaine qui exercent une influence si fâcheuse sur le commerce britannique, et s'il a l'intention, après le rapport du comité de l'Afrique, de retirer l'escadre de la côte africaine.

Lord Palmerston: Des négociations sont entamées avec quelques puissances sur cet objet. Quand leurs réponses seront arrivées elles seront communiquées à la Chambre. Quant à la deuxième question, je dirai que le gouvernement n'a pas l'intention de retirer l'escadre de la côte d'Afrique.

M. Osborne: Le gouvernement a-t-il été informé de la marche des troupes russes dans la Transylvanie?

Lord Palmerston: Le gouvernement en a été informé, ainsi que de l'occupation de Cronstadt.

Lord Palmerston, répondant à M. Robinson, déclare que le gouvernement suggérait la modification son tarif, mais que les droits sont encore si élevés, que la contrebande offre toujours de grands avantages.

RUSSIE.

On écrit de Varsovie, le 11 juillet:

« Tout le royaume de Pologne est déclaré en état de siége; en conséquence, la frontière a été hermétiquement fermée. Cette mesure rigoureuse n'a point été déterminée par des troubles intérieurs. »

ALLEMAGNE.

La *Gazette Allemande* contient le traité d'alliance conclu entre les trois cours allemandes, la Prasse, la Saxe et le Hanovre, en faisant remarquer qu'il y a des articles secrets. Ce traité est ainsi conçu:

« Attendu que dans la situation actuelle la sûreté intérieure et extérieure de l'Allemagne, garantie par la Confédération, est menacée, et que les circonstances exigent pour le rétablissement d'une direction uniforme des affaires de l'Allemagne une union plus étroite des gouvernemens resolus à agir d'après les mêmes principes, les gouvernemens de Prusse, de Saxe et de Hanovre ont conclu le traité suivant:

« Art. 1er Les gouvernemens royaux de Prusse, de Saxe et de Hanovre concluent, conformément à l'art. 11 de l'acte fédéral du 8 juin 1815, une alliance ayant pour but la conservation de la sûreté intérieure de l'Allemagne, ainsi que de l'indépendance et de l'inviolabilité des Etats allemands particuliers. Ils réservent expressément aux membres de la Confédération-Germanique tous leurs droits comme tels ainsi que les devoirs qui correspondent à ces droits.

« Art. 2. L'adhésion au présent traité reste ouverte à tous les membres de la Confédération-Germanique. Celui qui y accédera aura droit au secours nécessaire pour atteindre le but de l'alliance. Le secours consistera dans une protection militaire donnée à l'ami et à la force du non-vengeant les différends par voie de transaction et d'arbitrage.

« Art. 3. La Couronne de Prusse est chargée de la haute direction des mesures à prendre pour atteindre le but de cette alliance. Pour l'exercice de ce pouvoir, il sera fait usage du parti du 1er juin courant, les conventions ultérieures suivantes: Si, avant l'expiration de cette année, la Constitution de l'Empire s'entretient en vigueur, on en appliquerait exclusivement les dispositions; mais si au bout d'une année, l'ordre constitutionnel n'était pas rétabli en Allemagne, le traité pourrait être prorogé. Il sera formé un conseil d'administration, et chacun des alliés pourra nommer un ou plusieurs plénipotentiaires. Le conseil d'administration se réunira à Berlin dès que le présent traité aura été ratifié. L'art. 3 détermine la compétence des alliés lui accordent tous les droits qui, d'après la Constitution militaire de la Confédération, compétent au général en chef, d'après les paragraphes 50, 53, 54, 57 et 64. Les alliés tiendront leurs forces militaires prêtes dans ce but. En général l'emploi des troupes pour le maintien de l'ordre intérieur ne dépendra que de la manière, que les alliés maintiendra la tranquillité dans son propre pays et dans les pays limitrophes. En cas d'urgence, chaque gouvernement allié peut demander directement à son voisin les secours nécessaires, toutes les forces disponibles seraient considérées comme une armée.

« Par l'art. 4, les gouvernemens alliés s'engagent à octroyer une nouvelle Constitution à l'Allemagne et une loi électorale, ainsi qu'à convoquer une Diète qui devra la reviser.

« L'article 5 concerne l'institution du tribunal arbitral fédéral provisoire qui a été établi et inauguré récemment à Erfurth. »

PRUSSE.

Affaire du Danemark.

L'armistice est conclu jusqu'au 1er janvier. Après cette époque, il faudra qu'il soit dénoncé avant l'expiration de six semaines, sinon il sera censé prorogé de six mois.

Il y a deux conditions:

1° Le blocus sera levé dès que les troupes de l'Empire se seront retirées derrière une ligne de démarcation tirée de Flensbourg à Toudem, et le Danemark rendra les vaisseaux capturés;

2° Pendant l'armistice, il sera établi un gouvernement particulier pour le Schleswig.

Le plénipotentiaire prussien n'a consenti qu'avec peine à cette seconde condition et dans l'espoir qu'elle faciliterait l'indépendance du Schleswig qui doit former la base de la paix.

Les préliminaires de la paix n'ont été rédigés qu'en termes généraux. Les paragraphes du traité d'armistice avaient été signés avant la diversion du général Rye, qui devait être informé de la conclusion prochaine de la paix, lorsqu'il a attaqué les troupes allemandes devant Frédéricia.

HANOVRE.

Le ministre hanovrien vient d'adresser à ses concitoyens une proclamation dans laquelle il expose les motifs des résolutions qu'il a cru devoir prendre relativement à la question de l'unité de l'Allemagne. Les rois de Prusse, de Hanovre et de Saxe sont parvenus à faire reconnaître ce principe de droit public, que des changemens ne pouvaient être opérés dans la Constitution germanique sans qu'ils y consentissent. C'est ainsi qu'ils ont recopuis non seulement une base solide pour le développement ultérieur de l'unité de l'Allemagne, mais aussi la liberté, tandis que dans le pays où le principe contraire a été suivi, l'anarchie a levé audacieusement la tête, et l'on a pu se convaincre que ceux qui voulaient absolument que la Constitution de Francfort fût reconnue, n'avaient réellement en vue qu'un bouleversement politique complet. Les gouvernemens alliés ont fait connaître leur but au peuple allemand. Il s'agit de maintenir l'Allemagne dans toute sa puissance, dans toute sa grandeur. Les gouvernemens alliés veulent que l'énergie préside aux résolutions et la force à l'exécution, mais sans porter atteinte aux droits des princes.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Les derniers débris des insurgés badois ont gagné la Suisse; les troupes de l'Empire ont occupé Constance. Rastadt tient toujours.

ITALIE.

ROME.

Nous sommes heureux d'annoncer que toutes les lettres de Civita-Vecchia et de Rome s'accordent à présenter sous un aspect tout nouveau la situation de la capitale du monde chrétien.

Il ne reste aucune trace des préoccupations pénibles auxquelles étaient en proie les Romains de l'entrée de l'armée française.

La terreur qui pesait encore sur tous les esprits soumis pendant plusieurs mois à la pression brutale des démagogues, la présence, au milieu du peuple, d'un nombre considérable de ces chevaliers du poignard qui assassinaient même sous les yeux de notre armée les amis de la France et de Pie IX, les impressions douloureuses d'une ville ruinée, ravagée par ses propres défenseurs, et enfin, prise d'assaut, expliquaient l'attitude morne, silencieuse que cette population ordinairement si enthousiaste a gardée pendant les premiers jours de notre occupation.

Mais, peu à peu l'inquiétude et la défiance ont fait place à des impressions bien différentes. La conduite exemplaire de nos soldats et de nos officiers, leur admirable discipline, leur bienveillance, leur attitude dans laquelle ne se manifestait jamais l'orgueil de la victoire, les mesures généreuses prises par le général en chef à l'avantage des pauvres habitants du *Transtevere* auxquels il a fait gagner un salaire quotidien pour des travaux qui auraient pu être exécutés par le génie, les souscriptions ouvertes au sein de nos états-majors et de nos régimens en faveur des personnes le plus cruellement maltraitées pendant le siége, ont ouvert les cœurs à la sympathie. Si bien que le 15 de ce mois les sentimens favorables aux libérateurs de Rome long-temps comprimés par tant de causes réunies, ont fini par éclater avec une force d'expansion dont peuvent seuls se faire une idée ceux qui connaissent le caractère italien.

Le 15 a été proclamé le rétablissement du Saint-Père; le pavillon pontifical a été arboré et salué par cent coups de canon tirés au château Saint-Ange.

Un *Te Deum* en actions de grâces pour le succès de nos armes et pour la cause de Pie IX, a été chanté à Saint-Pierre. Le général Oudinot a passé une brillante revue de l'armée française et de l'armée romaine. C'est au milieu de cette grande solennité militaire et religieuse que l'enthousiasme de la population romaine s'est manifesté avec une chaleur et un grandiose bien dignes de la ville éternelle.

Partout sur le passage de l'armée éclataient les cris mille fois répétés de « Vive la France! Vive le général Oudinot! Vive Pie IX! La joie la plus délirante brillait sur tous les visages. Nos soldats, dans plusieurs quartiers, marchaient sous une pluie de fleurs qui tombait des fenêtres et des balcons où se groupaient les dames romaines. C'était une ivresse universelle et sans égale.

Le général Oudinot était principalement l'objet de l'ovation populaire. Arrivé sur la place de Saint-Pierre, forcé de descendre de cheval, tant la foule se pressait autour de lui, mille bras l'ont saisi et il a été porté en triomphe jusque sur les degrés de la basilique.

Une de ces illuminations gigantesques, comme on en voit seulement à Rome et dans quelques cités italiennes, a clôturé cette mémorable journée.

Le général Oudinot est vengé de bien des calomnies; les injures que lui ont prodiguées depuis trois mois les ennemis de la France et du repos des nations, se sont évanouies au bruit du triomphe que les Romains viennent de lui décerner. *(Sémaphore.)*

On lit dans les journaux de Rome:

« Hier 10, à onze heures du matin, les hauts dignitaires du clergé se sont rendus au palais Rospigliosi pour présenter au général Oudinot l'hommage dû à l'immense service rendu par l'armée française à la population de Rome. Cette députation se composait de S. Em. le cardinal Castracane, grand pénitencier; de Mgr. d'Andrea, archevêque de Mytilène; du général des Dominicains et de plusieurs religieux de cet ordre; du général et du procurateur-général des Bernardins; du procurateur-général des Chartreux de France; de Mgr Santucci, doyen du chapitre de St-Jean de-Latran, et d'autres prélats et membres distingués du clergé romain.

« Dès la veille, Mgr. Canuti, vice-gérant de Rome, et le chanoine Tamassi, secrétaire du cardinal-vicaire, avaient fait, au nom du clergé séculier, la visite que la députation venait faire au jourd'hui au nom du clergé régulier.

« Le général Oudinot, après avoir salué de la manière la plus polie les députés qui lui ont adressé leurs félicitations sur le succès de ses armes, s'est exprimé en ces termes:

« C'était mon intention, messieurs, de devancer votre visite; mais, vous le savez, les occupations d'un général en chef, chargé en même temps de fonctions administratives, nouvelles pour lui, sont nombreuses; elles ont pris tout mon temps, et j'ai dû faire passer le devoir avant le plaisir.

« Je vous remercie au nom de la France et de mon armée, des vœux que vous faites pour nous. Pour moi, j'ai été heureux de soutenir ici l'honneur militaire de ma patrie, de rétablir l'ordre et la paix; je suis heureux, avant tout, d'avoir rendu service à l'Eglise et à vous, messieurs, qui avez dû tant souffrir dans les mauvais jours qui sont passés.

« Maintenant, songeons tous à faire oublier ces temps de désordre, et travaillons à réédifier. Votre longue expérience, votre connaissance si précieuse des besoins du pays me sont nécessaires. Je compte sur votre concours et sur vos lumières. L'armée le clergé, messieurs sont les deux grands corps appelés à sauver l'avenir. Unis par un même lien qui fait notre force, par la discipline, c'est dans le sentiment religieux et dans le respect pour l'autorité que la société chancelante peut retrouver la force et son salut.

« Mgr d'Andrea a répondu, en quelques mots bien sentis, que la bonne harmonie entre la population et l'armée serait d'autant plus facile que chacun était émerveillé de l'attitude pleine de cordialité et de mesure des officiers et soldats français. Après d'autres paroles affectueuses échangées entre le général et les membres de la députation, les respectables ecclésiastiques se sont retirés émus de tant de courtoisie, et pleins de confiance dans le résultat de l'influence française pour la réorganisation de l'administration du pays. »

Le *Giornale di Roma* du 9 raconte ainsi la visite faite par le général à l'Eglise de St-Louis:

« Hier dimanche, le général commandant en chef l'armée française, accompagné de plusieurs généraux et de son état-major, ainsi que de divers détachemens de toutes armes, s'est rendu à 11 heures à l'Eglise de St-Louis des Français pour assister à l'office divin. Le clergé l'a reçu sur le seuil de l'Eglise, et le supérieur lui a adressé les paroles suivantes:

« Général,

« En vous invoquant dans cette Eglise française, le clergé de Saint-Louis salue avec joie, en votre personne, le chef et le représentant de notre brave armée; il appelera sur vous, sur elle, les bénédictions divines, et s'associant à vos prières pour remercier Dieu du succès de nos armes, il lui rendra grâce d'une victoire qui contribuera à la gloire de la France, au retour de l'ordre en ce pays, à la consolation de l'Eglise et la paix du monde. »

Le général Oudinot a répondu:

« Monsieur le supérieur,

« Je vous remercie, au nom de l'armée des généraux pour vous vous adresser au Ciel pour elle. Déjà le saint-père a daigné me témoigner la satisfaction que lui causait le succès de nos armes. Nous en sommes profondément reconnaissants. L'armée, je lui dois ce témoignage, a donné, pendant ces graves circonstances, des exemples inexcusables, non-seulement de courage, mais de patience, de modération, et, je puis le dire, de pratique des vertus militaires. Tout fois, je dois le reconnaître, elle n'a fait que son devoir. C'est vers notre gouvernement qu'il faut faire remercier tous vos remerciments, bien plus haut encore, vers la divine Providence, dont nous ne sommes que les faibles instrumens. Nous avons une cause si grande et si sainte. Puisse cette divine Providence continuer à nous soutenir. Demandons à Dieu pour nous, monsieur le supérieur, la continuation de cette précieuse protection, sans laquelle tous les efforts humains seraient impuissants. »

« Cet acte religieux, dit le *Giornale di Roma*, accompli d'une manière aussi solennelle par les soldats d'une nation qui se glorifie du titre de Fille aînée de l'Eglise, a produit l'impression la plus grande dans la population de la capitale du monde chrétien. »

Le même journa raconte en ces termes la mission du colonel d'artillerie Niel, chargé par le général en chef de porter au pape les clés de Rome:

« Le colonel s'est embarqué sur le Tibre; il est bien vite arrivé à Gaëte et a été aussitôt admis auprès du Saint-Père. La joie du Pie IX fut grande, des larmes mouillaient ses paupières. Il s'est fait raconter les incidents de ce long et mémorable siége, et il écoutait avec un vif et profond intérêt l'énumération des pénibles travaux accomplis par l'armée française dans le seul but d'épargner à Rome les désastres d'un bombardement.

« Colonel, dit le saint-père, puissamment ému, je l'avais dit bien souvent en d'autres circonstances, je suis heureux de pouvoir le répéter aujourd'hui après un si grand service: C'est sur la France que j'ai toujours compté. Elle ne m'avait rien promis, et je sentais cependant que, le moment venu, elle donnerait à l'Eglise son sang, ses trésors, et ce qui est plus difficile peut-être pour ses intrépides enfants, ce courage toujours maître de lui, cette persévérance résignée auxquels je dois d'avoir vu conserver intacte ma ville de Rome, ce trésor de l'univers, cette ville si aimée et si vénérée, vers laquelle, mon cœur et mes regards pleins d'anxiété se tournèrent toujours.

« Dites au général en chef, à tous les généraux sous ses ordres, à tous ses officiers (je voudrais qu'il pût le dire à chacun de ses soldats), que ma reconnaissance est sans bornes; que mes prières pour la prospérité de ma patrie seront plus ferventes; que mon affection pour les Français sera mieux sentie encore (s'il était possible, ajouta le pape en souriant). Quant à vous, colonel, je serais joyeux de pouvoir vous donner une preuve de mon estime particulière. »

« Le colonel répondit que ses désirs seraient satisfaits si le saint-père daignait lui accorder, à lui et à sa femme, un souvenir religieux. « Voilà, dit aussitôt le pape, en remettant au colonel un magnifique chapelet, voilà pour la pieuse femme! voici pour le brave soldat! » et il lui donna la croix de commandeur de l'ordre de St Grégoire.

« Après une conversation qui n'a pas duré moins de deux heures, le colonel partit chargé de la lettre suivante écrite de la main du saint-père:

« A Monsieur le général Oudinot de Reggio.

« La valeur si connue des armées Françaises, soutenue par la justice de la cause qu'elles défendaient, a recueilli le fruit qui était dû à vos armes, la victoire.

« Accepter, Monsieur le général, mes félicitations pour la part principale qui vous est due dans un si grand événement; mes félicitations non pour les sanglans exploits dont j'ai horreur, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue aux personnes honnêtes et chrétiennes, à qui désormais on ne fera plus un crime de jouir des biens que Dieu leur a dispensés et qui pourront l'adorer dans la pompe religieuse de son culte sans danger de perdre la liberté ou la vie.

« Quant aux graves difficultés qui vont se rencontrer bientôt, je me confie dans la protection divine.

« Je crois qu'il ne sera pas inutile aux troupes françaises de savoir l'histoire des événemens qui se sont succédés depuis mon pontificat. Ils sont indiqués dans mon allocution qui vous est connue, M. le général, mais dont cependant, je vous adresse un certain nombre d'exemplaires, pour qu'elle puisse être lue de ceux à qui vous croirez convenable de la faire connaître. On verra mieux, par ce document, que la victoire de l'armée française a été remportée sur les ennemis de la société, et il en naîtra toujours les sentiments de reconnaissance chez tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes en Europe et dans l'Univers.

« M. le colonel Niel qui, avec votre lettre, m'a présenté les clés de la ville éternelle de Rome vous portera ma réponse. Je profite avec bonheur de cette occasion pour vous manifester les sentiments paternels de mon affection et vous assurer des prières que je fais continuellement au Seigneur pour vous, pour votre armée, pour votre gouvernement et pour toute la France.

« Recevez, général, la bénédiction apostolique que je vous donne du fond de mon cœur.

« *Datum Gaetæ die 5 julii* 1849.

« Pius, Papa IX. »

Rome, le 7 juillet 1849:

« ..... Je reviens aux préoccupations du gouvernement au moment où vous n'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 juillet. Il importe que l'opinion ne s'égare pas sur les circonstances de notre entrée à Rome; déjà des rapports plus récens et plus exacts ont dû vous rassurer; toutefois, je continue de prouver la modération de nos armes, comme si nous avions à nous défendre de l'accusation de barbarie.

« Quant au bombardement, j'atteste qu'il n'a pas eu lieu, et je me suis mis en mesure de vous envoyer bientôt le résultat d'une enquête que j'ai provoquée pour prouver ce que j'avance. J'ai déjà recueilli les rétractations verbales de plusieurs coupables. Une commission composée de hauts représentés, ainsi que le monde artistique, par M. Visconti, le conservateur des monumens de Rome.

« Dès à présent je puis vous dire avec certitude que cent à cent cinquante obus ou boulets tout au plus sont tombés dans l'enceinte de la ville, qui a quatre lieues de circonférence; ils n'en voit nulle part les traces. On n'a pu constater, par suite de l'emploi de ces projectiles, que quelques blessures et la mort d'une seule personne. Encore ce dernier malheur est-il contesté.

« Aucun monument antique, aucun musée n'a été bombardé. Vous aurez un rapport précis à ce sujet. Un certain nombre de maisons privées ont été détruites par les insurgés eux-mêmes pour faciliter le feu de leurs fortifications, notamment aux abords de Saint-Ange. Ce sont là les seuls ravages de la guerre dans ce genre de destruction. Pour ce qui nous concerne, nous n'avons ruiné que des murailles extérieures et quelques réduits à l'entrée du Janicule. Nous avons toujours dit que la résistance n'avait été ni romaine ni nationale. En voici la preuve: L'ennemi n'a fait aucun usage de ses barricades, qui ont toutes été faites à prix d'argent. Nous avons constaté au ministère des finances qu'elles avaient coûté à 3 millions. La garde civique, les carabiniers ne se sont jamais volontairement engagés dans les combats, et ont fini dans les derniers temps par s'abstenir. Au dernier moment, ils ont demandé à rentrer dans leurs foyers, et ils ont tous quitté la ville. Ceux qui restent ne sont pas plus de 1,500 sur 4,000. Ceux qui restent ne sont pas plus de 1,500 sur 4,000. Ceux qui restent ne sont pas plus de 1,500 sur 4,000